

COMMUNE DE COLLONGE EN CHAROLLAIS

Séance du 11 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le onze du mois de juin, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josette LAGRANGE, Maire.

Etaient présents :

M. BURY Bernard, Mme DUPERRIER Sophie, Mme GRIVEAUD Catherine, Mme LAGRANGE Josette, M. POTERAT Patrick, M. RIZET Jean Claude, Mme VARIOT Laetitia, M. VILLARD Emmanuel

Procuration(s) :

M. PARQUIER Jean-Jacques donne procuration à Mme DUPERRIER Sophie

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

M. PARQUIER Jean-Jacques, M. PLANTIN Sébastien, M. TETARD Sébastien

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VARIOT Laëtitia

Date de convocation

02/06/2021

Date d'affichage

16/06/2021

Objet : Motion sur le projet HERCULE pour le secteur énergétique français

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet "HERCULE" négocié entre Bercy et la commission européenne qui a pour objectif de scinder l'entreprise EDF en trois sociétés distinctes :

- EDF "bleu" détenue à 100 % par l'Etat en charge de la production nucléaire
- EDF "Azur" qui aura en charge les concessions hydrauliques
- EDF "vert" intégrant les énergies renouvelables, la distribution (ENEDIS), la commercialisation, les services, les activités d'outre-mer, ouverte aux capitaux privés.

Cela laisse craindre une diminution des investissements sur les réseaux, entraînant une dégradation de la qualité de desserte électrique, et l'accroissement des inégalités territoriales quant à la fourniture d'un bien de première nécessité.

C'est la remise en cause du prix de l'énergie et la péréquation tarifaire pour nos concitoyens.

De plus de nombreux bassins d'emplois seront touchés par la disparition des activités EDF.

Vu l'importance des enjeux économiques, écologiques et sociaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET le voeu de s'inscrire contre le projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF ;
- SE PRONONCE pour l'arrêt immédiat du projet HERCULE.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021



ID : 071-217101393-20210611-212021-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Collonge en Charollais

Le Maire,
Josette LAGRANGE

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

SLO

ID : 071-217101393-20210611-212021-DE

